PORTRAIT SOCIAL

Caf de l'Essonne

2018

52 %
personnes couvertes

227 600
allocataires

En Essonne, au 1er janvier 2018, 662 200 habitants appartiennent à un foyer qui perçoit au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 52 % de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 22 % à 69 % selon les communes.

Le département se caractérise par un public familial composé de couples avec enfants et de familles monoparentales (66 % contre 59 % en Île-de-France et 54 % en France métropolitaine). Par ailleurs, 12 300 étudiants bénéficient d'une aide, soit 5 % de l'ensemble des allocataires.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 21 % des allocataires ont plus de la moitié de leurs ressources financières composées de prestations légales : parmi eux, 13 700 en dépendent en totalité.

70 400 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 31 % des allocataires du département (contre 34 % aux niveaux régional et national). **Dans ces foyers précaires vivent 78 200 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf

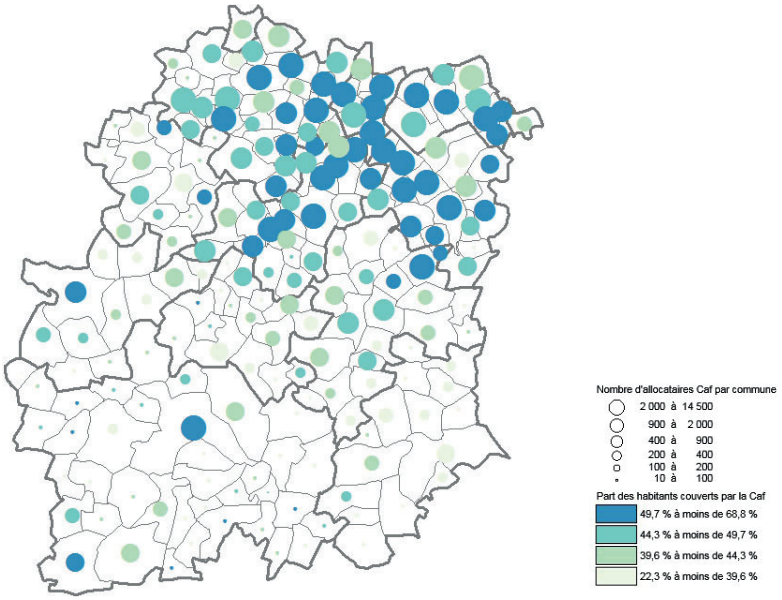

Sources : Caf de l'Essonne 2017 et Insee (Rp) 2015
©Geofla®2.0 IGN 2015

Petite enfance

Enfance et parentalité

Logement et cadre de vie

Solidarité et insertion

Zoom sur le recouvrement des pensions alimentaires

Le fichier statistique au 31 décembre 2017 utilisé pour cette publication est issu des bases de gestion des droits des allocataires, constitué six mois après la fin du mois de droit étudié (fichier définitif FR6_1217).

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale

Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

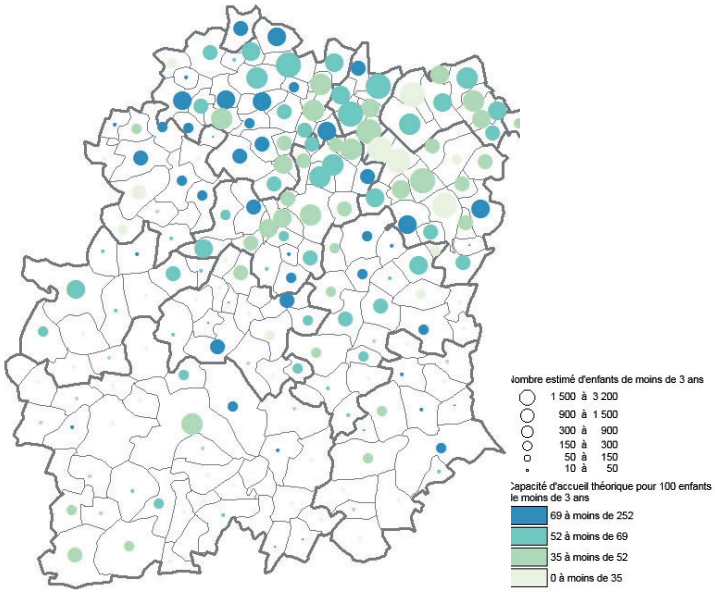

Note de lecture : Evry dénombre 3 200 enfants de moins de 3 ans.
La capacité d'accueil théorique est de comprise entre 35 et 51 places pour 100 enfants.

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2015
©Geofla®2.0 IGN 2015

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. **Avec un total de 29 250 places, la capacité théorique d'accueil de l'Essonne s'élève en 2015 à 52 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.** Elle varie de 42 % à 61 % selon les intercommunalités. L'offre des assistants maternels représente plus de la moitié des places.

Au niveau national, l'offre d'accueil permet une couverture théorique de 57 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (établissements d'accueil du jeune enfant, classes pré-élémentaires, assistants maternels et salariés employés au domicile des parents).

Enfants couverts par la prestation PreParE

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) : 4 200 enfants ont des parents qui la perçoivent.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Répartition des prestations

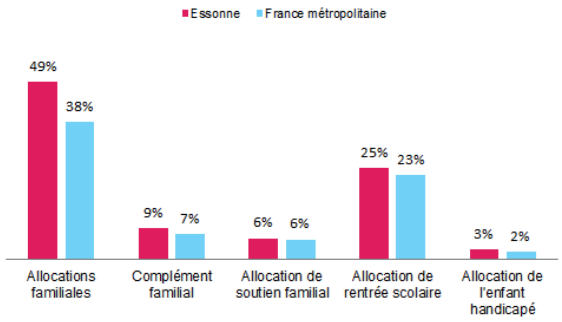

Précision : un foyer allocataire peut bénéficier de plusieurs prestations
Source : Caf de l'Essonne 2017

La Caf contribue aux charges des familles par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 49 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 9 % perçoivent un complément familial,
- 25 % reçoivent l'allocation de rentrée scolaire visant à assumer les coûts liés à la scolarité des enfants,
- 6 % perçoivent l'allocation de soutien familial destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant porteur de handicap par l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2017

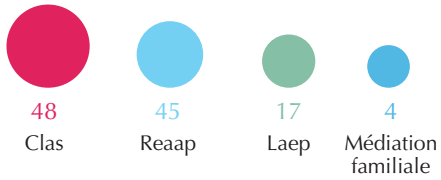

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Logement et cadre de vie

Soutenir les famille dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

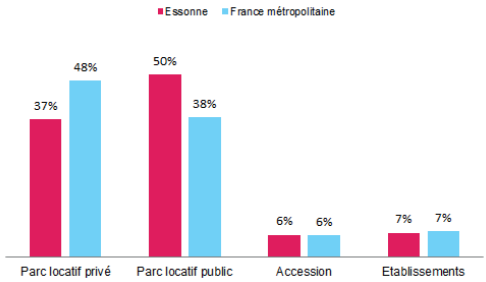

Source : Caf de l'Essonne 2017

Au mois de décembre 2017, **96 000 foyers reçoivent une aide au logement de la part de la Caf.** Cela représente une population de 240 600 personnes, soit 19 % de la population totale du département. L'Essonne se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (50 % des bénéficiaires contre 47 % en Ile-de-France et 38 % en France métropolitaine).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges

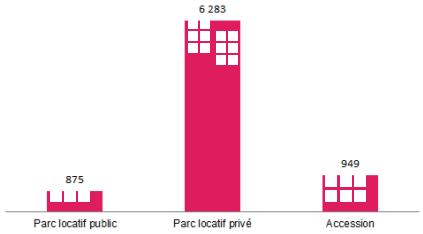

Source : Caf de l'Essonne 2017

Après perception des aides au logement, 8 100 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Le type de parc se révèle un facteur essentiel : 6 300 sont situés dans le parc locatif privé, présentant des loyers plus élevés.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- Le versement du revenu de solidarité active (Rsa) à 26 500 foyers sur le territoire essonnien,
- 41 400 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi,

Egalement incitative à la reprise d'une activité, 4 900 foyers cumulent la prime d'activité et le Rsa en 2017,

- 15 000 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 61 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autre revenu.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité

41 400
bénéficiaires de la prime d'activité

17 %
des bénéficiaires ont moins de 25 ans

44 %
sont des personnes isolées

8 %
bénéficient de la majoration isolement*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

Zoom

aripa L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

En Essonne, 13 400 allocataires sont bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (Asf), concernant 24 000 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. La Caf engage alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès de l'autre parent.

Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, Aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. **Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations** et en particulier, pour les familles monoparentales. L'Agence permet un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire…).

En Essonne, 239 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017. Dans la moitié des cas, la procédure permet de récupérer les créances.

Contacter l'Aripa :
> Une plateforme téléphonique dédiée au 0821 222 222
> Un site internet www.pension-alimentaire.caf.fr

L'Aripa en quelques chiffres en Essonne en 2017

- 3 700 séparations
- 13 400 bénéficiaires de l'allocation de soutien familial
- 239 procédures actives au mois de décembre
- 46 % de taux de recouvrement

Source : Caf de l'Essonne 2017

POUR ALLER PLUS LOIN…

Population couverte par la Caf :
Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune

Capacité théorique d'accueil :
L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global

Taux d'effort net :
Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement

Revenu par unité de consommation :
Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes.
Plus d'infos : http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus

Contact : Caf de l'Essonne
etudes-prospective.cafevry@caf.cnafmail.fr